

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance publique du 6 mai 2020



Convocation adressée le 27 avril 2020  
Compte rendu affiché le 20 mai 2020  
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12  
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 8

*L'an deux mille vingt, le six du mois de mai, à 14h, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 27 avril 2020 par Monsieur Loïc GRABER, président, s'est réuni salle Berlioz et par vidéo conférence, au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, et diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire, sous la présidence de Monsieur Loïc GRABER.*

**Présents physiquement** : Loïc GRABER, Béatrice GAILLIOUT, Luc LAFOND  
**Présents vidéo conférence** : Inès DE LAVERNEE, Joëlle SANGOUARD, Loïc CHABRIER  
**Absents** : Guy CORAZZOL, Blandine REYNAUD  
**Absents excusés** : Corinne IEHL, Myriam PICOT, Jérôme MALESKI, Thomas RUDIGOZ  
**Procuration** : Myriam PICOT à Loïc CHABRIER  
Thomas RUDIGOZ à Loïc GRABER  
Jérôme MALESKI à Loïc GRABER

**Secrétaire** : Béatrice GAILLIOUT

**Tableau des emplois : Création et suppression de postes**

**Rapporteur** : Loïc GRABER

---

Après analyse des besoins au regard des effectifs des classes et de l'évolution pédagogique de l'établissement et en anticipation de l'année scolaire 2020-2021, il est proposé de modifier le tableau des emplois de la manière suivante :

**Pédagogie : Postes permanents**

**Trombone**

Suite à des mouvements de personnels et au regard du besoin pérenne d'assurer un enseignement pédagogique en musique de chambre cuivres, le poste d'assistant d'enseignement en trombone assure également un enseignement en ensemble de cuivres, à hauteur de 2 heures par semaine.

Il est proposé de :

- De supprimer le poste n° 229 d'assistant d'enseignement trombone (mi-temps) ouvert aux grades d'assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> classe,
- De créer le poste n° 229' d'assistant d'enseignement trombone et musique de chambre cuivres (12 heures) ouvert aux grades d'assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> classe,

**Cor**

Au vu des effectifs des classes de cor, tant en termes d'élèves que d'enseignants, il est nécessaire de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique :

- Création du poste n° 269 à 5 heures (ouvert aux grades d'assistant d'enseignement principal 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe)

### Clarinette – musique de chambre :

Suite au départ de l'enseignant chargé des cours de clarinette et de musique de chambre, il est proposé d'adapter ces enseignements au regard des besoins de l'établissement dans ces disciplines artistiques. Il est proposé de :

- Supprimer le poste n° 086 d'enseignant de clarinette et musique de chambre, à plein temps, ouvert au cadre d'emplois de professeur d'enseignement artistique
- Créer le poste n° 086' d'enseignant de clarinette à raison de 8 h, ouvert au cadre d'emplois de professeur d'enseignement artistique
- Créer le poste n° 270 d'enseignant de musique de chambre à raison de 8 h, ouvert au cadre d'emplois de professeur d'enseignement artistique

### Guitare – jazz :

Au vu des effectifs des classes de jazz et des heures d'enseignement actuellement dispensées, il est suggéré d'accroître le volume horaire des cours. Il est proposé de :

- Supprimer le poste n° 187 d'enseignant de guitare jazz, à raison de 5 heures, ouvert au cadre d'emplois d'assistant d'enseignement artistique
- Créer le poste n° 187' d'enseignant de guitare jazz, à raison de 12 heures, ouvert au cadre d'emplois d'assistant d'enseignement artistique

## **Administration générale : Postes permanents**

### Direction

Lors du Comité syndical du 2 septembre 2019 a été adoptée la modification du poste de directeur administratif et financier. Un ajustement des missions est apporté.

Au vu des besoins de clarification des fonctions relative à la politique générale de l'établissement, en matière administrative, technique, financière et ressources humaines, il est proposé de renommer le poste actuel en directeur administratif en charge de :

- la politique administrative dans les pôles concernés (vie scolaire, études, ressources, technique et logistique),
- la conception, le suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques administratives dans les pôles concernés,
- le pilotage stratégique des différents pôles en lien avec les responsables concernés

Il est proposé de :

- De supprimer le poste n° 003' de directeur administratif et financier (plein temps) ouvert aux grades d'attaché principal à attaché hors classe
- De créer le poste n° 003'' de directeur administratif (plein temps) ouvert aux grades d'attaché principal à attaché hors classe

### Service logistique

A l'occasion de mouvement de personnel et d'ajustement du service de l'entretien du bâtiment par rapport à l'occupation des espaces pédagogiques et au besoin exprimé par les usagers, des modifications d'emploi sont proposés au sein de l'équipe de la logistique.

D'une part les emplois à temps incomplets de l'équipe d'entretien sont majorés en volume horaire au bénéfice des agents titulaires de ces postes (+6 heures hebdomadaires pour le poste 058'' ; + 5 heures hebdomadaires pour le poste 059'). L'augmentation de ces volumes horaires, conjuguée à l'appoint de la prestation extérieure de nettoyage, conduit à la suppression du poste n° 056' (agent d'entretien).

D'autre part, il est nommé un poste de chef d'équipe, encadrant hiérarchique de l'équipe de nettoyage, en lieu et place du responsable technique de l'établissement. Au plus près des équipes permanentes, ce chef d'équipe assure l'encadrement des équipes permanentes et la responsabilité fonctionnelle et relationnelle avec les sociétés de nettoyage.

La qualité de service d'entretien du bâtiment n'est pas impactée et vise d'ailleurs à s'améliorer.

Il est proposé de :

- De supprimer le poste 047 d'assistant administratif – Coordinateur des agents d'entretien (temps plein) ouvert sur les grades d'adjoint technique, d'adjoints techniques principal 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> classe,
- De créer le poste 047' d'assistant administratif – Chef d'équipe des agents d'entretien (temps plein) ouvert sur les grades d'adjoints techniques principal 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> classe,
- De supprimer le poste 058'' d'agent d'entretien (26 heures hebdomadaires) ouvert sur les trois grades d'emploi du cadre d'emploi d'adjoint technique,
- De créer le poste 058''' d'agent d'entretien (32 heures hebdomadaires) ouvert sur les trois grades d'emploi du cadre d'emploi d'adjoint technique,
- De supprimer le poste 059' d'agent d'entretien (17,5 heures hebdomadaires) ouvert sur les trois grades d'emploi du cadre d'emploi d'adjoint technique,
- De créer le poste 059'' d'agent d'entretien (22,5 heures hebdomadaires) ouvert sur les trois grades d'emploi du cadre d'emploi d'adjoint technique,
- De supprimer le poste 056' d'agent d'entretien ouvert aux grades d'adjoint technique à adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe.

### **Pédagogie : Poste non permanent**

#### Conseiller pédagogique musical :

En raison du contexte et de ses nombreuses incertitudes, la rentrée scolaire doit tout à la fois être anticipée mais également assurée dans les meilleures conditions tant pour les élèves accueillis que pour l'établissement.

A cette fin, et en vue de la nomination d'un nouveau conseiller aux études formation musicale – création culture, il est proposé de créer pour une durée très courte un poste non permanent de conseiller pédagogique musical.

Celui-ci n'intervient pas pendant les vacances scolaires, il s'agit donc de créer un emploi non permanent correspondant un accroissement temporaire d'activité à compter du 1er septembre 2019. Ce poste a pour but le recrutement d'agent contractuel à plein temps pour une durée maximal de 12 mois conformément à l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 pour les périodes d'accroissement d'activité pouvant intervenir en cours d'année.

Il est proposé de :

- Créer le poste n° NP12 de conseiller pédagogique musical à plein temps ouvert aux cadre d'emplois de professeur d'enseignement pédagogique

\* \* \*

Etat récapitulatif des postes supprimés ou créés au tableau des emplois :

Poste	Cat.	Discipline	Temps de travail hebdomadaire
269	B	Cor	5 h
086'	A	Clarinette	8 h
270	A	Musique de chambre	8 h
187'	B	Guitare jazz	12 h
229'	B	Assistant d'enseignement trombone et musique de chambre cuivre	12h
003''	A	Directeur administratif	35h
047'	C	Assistant administratif / Chef d'équipe des agents d'entretien	35h
058'''	C	Agent d'entretien	32h
059''	C	Agent d'entretien	22,5 h
NP12	A	Conseiller pédagogique musical	16 h

Vu la consultation du comité technique en date du 14 janvier et 6 mai 2020

Les crédits correspondants sont imputés au budget de l'exercice 2020.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **décide** les créations et suppressions de postes détaillées ci-dessus ;

✓ **adopte** le tableau des emplois modifiés qui en résulte.

---

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le Président,



Loïc GRABER